



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des territoires**

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Affaire suivie par : Jean-Michel Develotte
Tél : 03 87 34 83 31
E-mail : jean-michel.develotte@moselle.gouv.fr

Metz, le 18 mai 2021

La responsable de l'Unité Police de l'Eau,
à

AAPPMA « La Messine »
à l'attention de M. Jean-Marc Marteau
38/48, rue St Bernard
57000 METZ

OBJET : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant les travaux de création d'une rampe de mise à l'eau en rive gauche de la Moselle-Régularisation- commune de Malroy
N°57-2021-00218 - Accord immédiat
RÉF. : Y\Dossiers instruits_en cours\Tx sur cours d'eau\MALROY\RampeMAE-AAPPMA-Malroy
P.J. : 1

Monsieur,

J'accuse réception du dossier déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

✓ **travaux de création d'une rampe de mise à l'eau en rive gauche de la Moselle - Commune de Malroy**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 18 mai 2021
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2021-00218
- Dossier réalisé par : AAPPMA « La Messine »

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Malroy, où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline Dellinger

Copie:

-OFB